



Recommandation de bonnes pratiques professionnelles

La bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre

Le thème de la bientraitance figure au premier plan du programme de l'ANESM, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. La recommandation de bonnes pratiques professionnelles concernant la bientraitance a été éditée en juin 2008 et constitue un socle pour l'ensemble des recommandations de pratiques professionnelles que produira l'ANESM ultérieurement..

Objectif :

- ▶ Présenter la recommandation de bonnes pratiques professionnelles
- ▶ Réflexion collective sur les moyens à mettre en oeuvre pour permettre son appropriation au sein de l'établissement et service
- ▶ Apporter des précisions méthodologiques qui permettront d'enrichir les démarches engagées ou à venir

Contenu :

- ▶ **Première partie**
 - **Contexte** d'élaboration de la recommandation de bonne pratique sur la bientraitance
 - **Définition** retenue du concept de bientraitance
- ▶ **Deuxième partie : propositions de bonnes pratiques de bientraitance**
 - **Garantir à l'utilisateur une place d'acteur principal**
 - Donner une réalité à la liberté de choix
 - Accompagner l'autonomie
 - Permettre une bonne communication individuelle et collective (conseil de la vie sociale)
 - Définir et évaluer un projet d'accueil et d'accompagnement (projet personnalisé, contrat de séjour et son avenant annuel)
 - **Préserver et développer un lien de qualité entre usagers et professionnels**
 - Respecter la singularité de l'utilisateur
 - Veiller au bien-être et à la sécurité physique des usagers
 - Offrir un cadre institutionnel stable, initiateur et garant des règles
 - **Mobiliser l'environnement de l'utilisateur et de l'institution**
 - Savoir accueillir et travailler avec l'entourage des usagers
 - Ouvrir l'institution aux ressources extérieures
 - Favoriser l'expression des usagers et de leurs proches
 - **Apporter un soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance**
 - Sensibiliser, partager autour des observations de proximité
 - Permettre au x professionnels de prendre du recul par rapport à leurs pratiques
 - Intégrer la bientraitance au cœur du projet d'établissement

Date : 12 avril 2010

Durée : 1 jour

Coût : 120 €uros

Lieu : Bordeaux

Public visé :

- ✓ Responsables d'associations gestionnaires d'établissements du secteur social et médico-social
- ✓ Responsables d'établissements, cadres de direction
- ✓ Educateurs, moniteurs-éducateurs, AMP, assistants de service social
- ✓ Aides-soignants, Infirmiers DE,...

Intervenant :

Agathe SOUBIE, Conseillère Technique du CREAHI d'Aquitaine, DU Psychologie des Organisations, DESA Administration et Gestion du Personnel.

Durée de la formation :

1 jour (6 heures).

Coût de la formation :

Le coût pédagogique est de 120 €uros (par personne).

Date, horaires et lieu de la formation :

1 session est organisée **le lundi 12 avril 2010** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (15 personnes maximum par session) au CREAHI d'Aquitaine (Espace Rodesse, CS 81487, 103 ter rue Belleville, 33063 Bordeaux Cedex). D'autres dates seront proposées en fonction des inscriptions.

Inscriptions :

Bulletin d'inscription disponible sur le site Internet :

http://www.creahi-aquitaine.org/formationRBP_Bientraitance_bulletin.pdf ou sur simple demande.

Date limite : **le 2 avril 2010**.

Le CREAHI d'Aquitaine s'engage à informer l'établissement 8 jours avant le début de la formation, de sa confirmation ou de son annulation (le CREAHI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant).

En cas d'annulation de l'inscription moins de 10 jours avant la session, des frais de dédit seront retenus.

Une attestation de formation sera remise après chaque action.

N° Formation Permanente : 72 33 00588 33.

Cette action de formation peut également s'effectuer dans votre établissement pour tout ou partie du personnel de votre établissement ou service.

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez le CREAHI d'Aquitaine
au 05.57.01.36.50
info@creahi-aquitaine.org